

revenir au Sanctuaire de la Vierge bénie, si elle obtenait sa guérison. Elle l'obtint et tint sa promesse.—Une mère de famille venait de donner le jour à son enfant : sa vie se trouva en péril ; le prêtre et le docteur, tous deux la *décomptaient* absolument. Madame J. D. fit la double promesse du Pèlerinage et de l'insertion dans les Annales, et elle conserva sa vie au grand étonnement du médecin et à la grande joie de toute sa famille.—D. D. s'évanouit par suite de l'extrême faiblesse produite par une surabondante hémorrhagie : son mari promit un pèlerinage et l'insertion dans les Annales, s'il obtenait que sa femme revînt hors de danger. La faveur fut accordée, et tous deux vinrent au Cap, remercier Notre-Dame du T. S. Rosaire.—D. D. s'était percé le pied : il endurait des douleurs atroces ; il n'avait de soulagement, ni jour ni nuit ; le médecin, loin de le consoler, crut devoir l'avertir qu'il pourrait en demeurer infirme. Le patient n'éprouvait de soulagement que lorsqu'il récitait son Rosaire. Aujourd'hui qu'il est bien, il croit fermement qu'il ne doit sa guérison qu'à la récitation du saint Rosaire.—Deux personnes guéries du mal d'yeux, par l'usage des *Roses Bénites*.

TROIS-RIVIÈRES.—Une veuve a été guérie des palpitations de cœur et du mal d'estomac, à la suite de la double promesse (1).

BATISCAN.—Un petit garçon de 5 ans avait une jambe paralysée : sa mère a fait usage de *Roses Bénites*, avec la double promesse. L'enfant ne marchait plus depuis un mois : le lendemain de la promesse, il s'est mis à marcher.

—La petite Marie-Anne (nom qui porte bonheur) a trois ans : la pauvre enfant a un mal dans la bouche : son Docteur n'est pas capable de la guérir ; son âge trop tendre ne supporterait pas l'énergie des remèdes. La maman, toute confiante en la puissante intercession des deux illustres Patronnes de son aimable enfant, fit avaler, le soir, quelques gouttes d'eau de *Roses Bénites* à sa petite

---

(1) Cette expression signifie toujours : la promesse d'un Pèlerinage, avec l'insertion dans les Annales, si la faveur est obtenue.